



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES GORGES DU TARN ET DES GRANDS CAUSSES
EN DATE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013**

Etaient présents : LONGEPEE J, GERBAIL R, BRUN C, ETTEN B, BELLATON G, PASCAL I, MICHEL JL, BOIRAL A, DOMEIZEL R, CHMIEL A, BARBIER T, PARADAN E, FAURE S, SIMON M, JASSAUD O

Absents excusé : THOMAS J

MOURGUES G a donné procuration de vote à FAURE S

Assistait également à la réunion : PERTUS J, secrétaire

Office du tourisme Gorges Causses Cévennes

Le chargé de mission de l'association de préfiguration de l'Office du Tourisme Gorges Causses Cévennes a présenté le compte rendu de l'assemblée générale du 10 septembre dernier de l'association de préfiguration de l'Office du Tourisme Gorges Causses Cévennes.

Après débat, le conseil communautaire, par 15 voix pour et 1 abstention :

- a décidé de retenir :
le statut associatif pour le futur OTI
le mode de fonctionnement dans lequel chaque EPCI concerné délègue sa compétence tourisme à un seul OTI Gorges Causses Cévennes,
le calendrier de mise en œuvre fixant la création effective de l'OTI Gorges Causses Cévennes avant octobre 2014,
- a décidé de s'engager à effectuer l'ensemble des modifications statutaires et pris les délibérations nécessaires avant mars 2014 afin de respecter ce calendrier
- a autorisé Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.
- a observé que la démarche gagnerait en cohérence si la communauté de communes de la vallée de la Jonte intégrait celle-ci.

Micro crèche

Fréquentation :

Mme la Présidente a présenté la fréquentation prévisionnelle de la micro crèche jusqu'à la fin de l'année. Elle s'avère satisfaisante.

Réunion de rentrée :

La directrice a invité le 18 septembre dernier les parents, le personnel ainsi que la Présidente de la commission petite enfance afin d'entendre les remarques des parents concernant le fonctionnement de la crèche.

Plusieurs points ont été évoqués :

- la pose d'un store dans la cour afin de maintenir les enfants à l'ombre pendant l'été : le conseil communautaire a validé son acquisition et sa pose au printemps prochain.
- l'aménagement du petit jardinet au dessus de la cour : le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général est défavorable pour des raisons de sécurité.
- la réservation de places de stationnement devant la crèche à l'usage exclusif des parents : la réservation de places de stationnement étant autorisée uniquement pour les services, il est toutefois possible d'instaurer un stationnement « minute » qui limite le stationnement pour une durée précise.

Une demande sera formulée auprès de M. le Maire de Sainte-Enimie aux fins de prendre l'arrêté municipal nécessaire.

- l'organisation d'une journée portes ouvertes de la structure : le conseil communautaire émet un avis favorable sous réserve de celui de la PMI.
- l'organisation de diverses activités sur place et à l'extérieur de la crèche : seront examinées au cas par cas après l'avis de la PMI et l'examen du budget nécessaire à ces activités.

Vacances de poste de plusieurs agents et modification des plannings

Mme la Présidente a rappelé que Madame Véro Maunoury, médecin, a été recrutée en remplacement de Mme Cathy Julien, puéricultrice, le 1^{er} juillet 2013 en tant que référent technique de la structure. Par ailleurs, Cindy Pagani a indiqué qu'elle ne renouvelerait pas son contrat qui prend fin le 31 octobre 2013.

Consécutivement à ces modifications, une réflexion sur une réorganisation des plannings sera présentée lors du prochain conseil communautaire qui intégrera 3 paramètres :

- le médecin peut être amené à quitter la crèche en cas d'urgences médicales
- les missions de référent technique de la micro crèche tel qu'elles sont définies par le code de la santé publique sont les suivantes : assurer le suivi technique de l'établissement, élaborer et suivre la mise en œuvre du projet d'accueil, accompagner et coordonner l'activité des personnes chargées de l'encadrement des enfants.
- la nécessité de maîtriser les charges salariales

NB : Après contact avec le médecin et indépendamment des missions ci-dessus énoncées, Mme Maunoury encadrera les enfants pendant ses heures de service.

Point sur les investissements futurs AEP assainissement

Le conseil communautaire a déterminé des priorités pour les investissements en cours ou à venir en matière d'assainissement collectif et d'eau potable. Ces priorités seront à examiner en fonction des capacités financières de la communauté de communes dans le cadre du budget annexe de l'eau potable et de l'assainissement. Une analyse financière a été sollicitée auprès du trésorier de La Canourgue.

Concernant l'assainissement de Saint Chély du Tarn, le site retenu d'implantation de la future station d'épuration se situe en zone rouge du futur Plan de Prévention des Risques d'Inondations. Compte tenu de la jurisprudence de la Faute-sur-Mer, les compagnies d'assurances ne sont pas tenues de garantir l'assuré contre les effets des catastrophes naturelles s'agissant de biens et activités nouveaux situés sur des terrains classés inconstructibles au titre du PPRi.

En conséquence, compte tenu de la difficulté à trouver un site d'implantation pour la future station d'épuration de Saint Chély du Tarn, le conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé d'engager une étude de faisabilité sur des installations privées d'assainissement non collectif ou autonomes regroupées.

Personnel Technique

Le conseil communautaire a autorisé à l'unanimité la présidente à signer la convention de mise à disposition des agents techniques de la commune de Quézac pour la maintenance des ouvrages et réseaux d'eau potable de la commune de Montbrun durant les années 2012 et 2013, ces services ayant été effectués.

La Présidente



Mme Josseline LONGEPEE

